

## Guide du réseau champardennais d'accompagnement en soins palliatifs « Les directives anticipées » - Mai 2014

01/05/2014

Ce guide, réalisé par le réseau Champardennais d'accompagnement en soins palliatifs et mis en ligne sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Champagne-Ardenne à l'attention du personnel soignant, se veut complémentaire des documents déjà existants élaborés notamment par le Ministère. Il présente des éléments de réflexion concernant la signification ainsi que l'utilisation des directives anticipées. Ce document rappelle les principes fondamentaux de la loi Léonetti relative à la fin de vie et ce que sont les directives anticipées. Il se consacre à l'information à donner au patient : quand et comment l'informer dans la mesure où « il existe des temps cliniques plus favorable à un travail d'anticipation ». Enfin, il indique les avantages, les limites, le contenu et les conditions de forme des directives anticipées. Il aborde également les interrogations suivantes : quand et comment les utiliser, ce qu'il advient si l'équipe se trouve dans l'impossibilité de les suivre, ce qu'il arrive en l'absence

Ce guide, réalisé par le réseau Champardennais d'accompagnement en soins palliatifs et mis en ligne sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Champagne-Ardenne à l'attention du personnel soignant, se veut complémentaire des documents déjà existants élaborés notamment par le Ministère. Il présente des éléments de réflexion concernant la signification ainsi que l'utilisation des directives anticipées. Ce document rappelle les principes fondamentaux de la loi Léonetti relative à la fin de vie et ce que sont les directives anticipées. Il se consacre à l'information à donner au patient : quand et comment l'informer dans la mesure où « *il existe des temps cliniques plus favorable à un travail d'anticipation* ». Enfin, il indique les avantages, les limites, le contenu et les conditions de forme des directives anticipées. Il aborde également les interrogations suivantes : quand et comment les utiliser, ce qu'il advient si l'équipe se trouve dans l'impossibilité de les suivre, ce qu'il arrive en l'absence de directives et l'accompagnement de l'équipe médicale.